

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 11 juin 2026 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 11 juin 2026 à 13h, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 24 membres sur les 31 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 2 personnes ont rejoint l'instance et 2 l'ont quittée.

Décision n°CA20260608

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'avis du Conseil des études et de la vie universitaire du 21 mai 2026.

Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation

Le Conseil d'administration approuve la politique tarifaire de l'établissement en matière de formation à compter de l'année 2026/2027, tel qu'annexée.

Nombre de présents : 16
Nombre de pouvoirs : 10
Total présents et représentés : 26
Nombre de votants : 26
Nombre d'abstentions : 7
Total des suffrages exprimés : 19

Nombre de voix défavorables : 1
Nombre de voix favorables : 18

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 12/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation

Le code de l'éducation, et notamment les dispositions de l'article L719-4, prévoit le paiement par les élèves et les auditeurs de droits d'inscription.

Ils peuvent faire l'objet d'exonérations qu'elles soient de droit ou arrêtées sur décision de l'établissement.

Ils peuvent également donner lieu à remboursement.

Frais de candidature et autres tarifs (délibération du 11 juin 2026)

Types de frais	Date de délibération du CA	Montant des frais
Frais de candidature pour l'admission à La Prépa des INP	10 octobre 2024 Article 3 du règlement des admissions de La Prépa des INP)	- 90 € - 5 € pour les bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'Etat français (ce tarif réduit ne s'applique pas aux bénéficiaires d'une bourse AEF)
Frais de candidature au concours d'admission sur titre 1A et 2A du cycle Ingénieur	12 juin 2025	100 € non remboursables Les bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux sont exonérés
Frais d'inscription au concours GEIPI Polytech (Grenoble INP - Esisar, UGA)	12 juin 2025	50 € 30 € pour les bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux au moment de l'inscription
Frais de réédition de la carte d'étudiant	12 juin 2025	15 €
Frais de réédition de la carte d'accès à un bâtiment de Polytech Grenoble - INP, UGA	12 juin 2025	30 €

Droits d'inscriptions et redevances (délibération du 11 juin 2026)

Les tableaux récapitulant les droits d'inscription et redevances des formations de Grenoble INP - UGA sont annexés au présent document :

- ✓ Tableau 1 : Tarifs Formation Initiale Sous Statut Étudiant (FISE)
- ✓ Tableau 2 : Tarifs Formation Initiale sous Statut d'Apprenti (FISA) et formation continue en alternance
- ✓ Tableau 3 : Tarifs Formation Professionnelle

Exonérations des droits d'inscription (délibération du 11 juin 2026)

**EXONERATIONS DES DROITS D'INSCRIPTION DE DROIT
PREVUES PAR LA REGLEMENTATION NATIONALE**
(Pour les diplômes nationaux ou titres d'ingénieurs)

Exonérations de droit automatique

Élèves bénéficiaires d'une bourse de l'enseignement supérieur accordée par l'État > Boursiers du CROUS > Boursiers du gouvernement français	Article R.719-49 du Code de l'éducation	<i>Exonération totale</i>
Pupilles de la Nation et Pupilles de la République	Article R.719-49 du Code de l'éducation	<i>Exonération totale</i>
Elèves en formation par apprentissage	Article L. 6211-1 du Code du travail	<i>Exonération totale</i>
Stagiaires de la formation continue en contrat de professionnalisation	Article L. 6325-2-1 du Code du travail	<i>Exonération totale</i>
Elèves qui relèvent d'un accord conclu avec un établissement étranger appliquant aux élèves français qu'il accueille une exonération de leurs droits d'inscriptions ou qui relèvent d'un programme européen ou international d'accueil d'élèves en mobilité internationale ayant le même effet	Article R.719-49-1 du Code de l'éducation	<i>Exonération selon des modalités, en termes de réciprocité, déterminées par un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur</i>

Exonérations de droit sur demande

Elèves bénéficiaires de la protection temporaire	Article R719-50 du Code de l'éducation	<i>Exonération totale</i>
Elèves en demande d'asile, disposant du droit de se maintenir sur le territoire et réfugiés	Article R719-50 du Code de l'éducation	<i>Exonération totale</i>

EXONERATIONS DES DROITS D'INSCRIPTION SUR DECISION DE L'ETABLISSEMENT

PREVUES PAR L'ARTICLE R719-50 DU CODE DE L'EDUCATION

Par application du décret n° 2026-385 du 19 mai 2026 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des élèves étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

Peuvent bénéficier d'une exonération totale ou partielle du paiement des droits d'inscription les élèves qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, en particulier au regard de leurs ressources.

Les exonérations sont octroyées dans la limite de 20% des élèves relevant respectivement du I et du II de l'article R.719-50 du Code de l'éducation et inscrits dans l'établissement, non comprises les personnes mentionnées à l'article R. 719-49 et R.719-49-1 du Code de l'éducation.

Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa du III de l'article R. 719-50 du Code de l'éducation dans la rédaction de cet article issue du décret n°2026-385, le taux prévu à cet alinéa est de 30 % pour les exonérations attribuées au titre de l'année universitaire 2026-2027 et de 25 % pour celles attribuées au titre de l'année universitaire 2027-2028.

Lorsque l'exonération partielle est appliquée :

- pour les élèves français ou communautaires : paiement des droits d'inscription au taux réduit prévu par arrêté ministériel
- pour les élèves soumis aux droits d'inscription différenciés : paiement du taux plein des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires
-

Exonérations sur demande en raison de leur situation personnelle

Elèves en situation de handicap avec un taux d'incapacité > 80 %	CA du 22/10/2020	<i>Exonération totale</i>
Elèves en congé d'étude connu avant la date limite d'inscription administrative annuelle (soit au plus tard le 31 octobre de l'année universitaire d'inscription)	CA du 11 juin 2026	<i>Exonération totale</i>
Elèves sollicitant une exonération par la Commission Sociale Etudiante <ul style="list-style-type: none"> • <u>Principe 1</u> : une seule exonération par cycle, priorité aux primo-inscrits • <u>Principe 2</u> : pas d'exonération pour les M2 • <u>Principe 3</u> : Limite d'âge de 35 ans révolus au 1er septembre du début de l'année universitaire en cours 	CA du 12/06/2025	<i>Exonération totale ou partielle</i>
Elèves venant d'Ukraine et élèves issus de zones de conflit (en attente du statut de réfugiés), notamment élèves en provenance de Gaza, d'Iran, Pakistan, Liban	CA du 11 juin 2026	<i>Exonération totale</i>
Elèves inscrits dans un établissement français autre que l'UGA, en application d'un accord conclu avec Grenoble INP - UGA ou l'une des composantes de formation de Grenoble INP - UGA	CA du 12/06/2025	<i>Exonération totale ou partielle en fonction des accords de coopération</i>
Elèves suivant un enseignement issu d'un accord conclu entre Grenoble INP - UGA et un autre établissement conformément à l'article L123-7-1 avant le 21/05/2026	CA du 12/06/2025	<i>Exonération totale ou partielle en fonction des accords de coopération</i>
Elèves inscrits en cycle Licence à Grenoble IAE - INP, UGA	CA du 15/06/2023	<i>Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux <u>plein</u> des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires</i>

Elèves inscrits à Polytech Grenoble - INP, UGA en PEIP	CA du 24/06/2021	Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux <u>plein</u> des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires
Elèves inscrits en cycle Master à Grenoble INP - Ensimag, UGA	CA du 24/06/2021	Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux <u>plein</u> des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires
Elèves inscrits en césure pour 2 semestres consécutifs sur une même année universitaire	CA du 30/06/2022	Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux <u>plein</u> des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires
Elèves inscrits en césure pour 2 semestres consécutifs sur deux années universitaires lors de la dernière inscription	CA du 30/06/2022	Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux <u>plein</u> des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires
Elèves extra-communautaires ayant une double inscription au sein des composantes de formation de Grenoble INP - UGA : exonération portant sur l'inscription seconde	CA du 30/06/2022	Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux <u>plein</u> des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires
Exonérations sur demande en raison d'autres situations individuelles => Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux <u>plein</u> des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires		
Non validation d'une compétence obligatoire pour obtenir le diplôme d'Ingénieur ou de Master (Réinscription possible jusqu'à 2 années académiques suivant celle de diplomation)		
✓ Compétences		
Elèves en cycle Ingénieur ayant validé l'ensemble des semestres mais ajournés pour non validation d'une ou de plusieurs compétences - lors de la première réinscription	CA du 30/06/2022	Exonération partielle pour les élèves extra - communautaires
Elèves en cycle ingénieur ayant validé l'ensemble des semestres mais ajournés pour non validation d'une ou de plusieurs compétences – lors de la deuxième réinscription	CA du 30/06/2022	Exonération totale
✓ Niveau de langue		
Non validation du B2 anglais en cursus Ingénieur	CA du 27/06/2019	Exonération totale
Non validation du B2 anglais en cursus Master lorsque cette condition est exigée	CA du 12/06/2025	Exonération totale
Non validation du B2 français pour les élèves internationaux non francophones lorsque cette condition est exigée	CA du 12/06/2025	Exonération totale
Non validation du stage de fin d'études		
Réinscription pour finalisation du stage de fin d'études (cursus Ingénieur + cursus Master) s'étalant sur deux années académiques consécutives, avec soutenance avant le 15 décembre de l'année de réinscription.	CA du 12/06/2025	Exonération partielle pour les élèves extra - communautaires

Remboursements

(délibération du 11 juin 2026)

Le remboursement des droits d'inscription (hors frais administratifs dont le montant est précisé dans l'arrêté ministériel annuel fixant les droits d'inscription), intervient au regard de la situation de l'élève, et seulement après acquittement de la totalité des droits d'inscription, et dans le cas d'un paiement fractionné seulement après le recouvrement de la dernière mensualité. La vérification du montant des droits d'inscription sera faite sur la base de la quittance délivrée lors de l'inscription et de l'absence d'impayé(s).

Remboursements de plein droit :

- **Elèves renonçant à leur inscription avant le début des cours**

- **Elèves bénéficiaires de la bourse après l'inscription**

- **Transfert d'inscription vers un autre établissement**

Dans le cas du transfert d'une inscription vers un autre établissement, le remboursement des droits d'inscription est de droit.

En revanche, aucun remboursement n'est accordé si le transfert d'inscription intervient à la fin du 1^{er} semestre.

Autres cas de remboursements :

- **Elèves renonçant à leur inscription après le début des cours**

Les élèves renonçant à leur inscription après le début des cours peuvent formuler une demande de remboursement des droits d'inscription, distincte de la lettre de démission, selon les critères définis par le conseil d'administration du 13 décembre 2012, à savoir :

- situation personnelle de l'élève (ou de sa famille), contraignant celui-ci à arrêter ses études,
- situation médicale de l'élève (ou de l'un de ses proches) justifiant l'arrêt de la formation,
- situation de l'élève contraint par décision administrative ou juridique à ne plus se présenter en cours (hors sanction disciplinaire),
- inscription dans un établissement autre qu'un établissement public d'enseignement supérieur français,
- élève ayant trouvé un emploi stable.

La demande de remboursement est soumise à l'étude du dossier et le remboursement éventuel répondra aux modalités suivantes :

Si la démission intervient :

- avant le début des cours, le remboursement couvre l'ensemble des droits d'inscription
- entre le début des cours et le 15 décembre, le remboursement est partiel et correspond à 8/12^{ème} du montant des droits d'inscription.

Dans tous les cas, la demande de remboursement doit être formulée avant le 15 décembre de l'année en cours : au-delà de cette date, la demande ne donnera lieu à aucun remboursement.

Les demandes de remboursement des droits d'inscription des usagers renonçant à leur inscription après le début des cours sont soumises à une décision de l'administrateur général prise en application de critères généraux définis par le conseil d'administration. En cas de décision de remboursement des droits d'inscription, qui peut être partiel, une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

TARIFS DES FORMATIONS DE GRENOBLE INP - UGA

FORMATION INITIALE STATUT ETUDIANT

FORMATION (libellé)	COMPOSANTE	TARIF 2026-2027		OBSERVATIONS 2026-2027
		Etudiants communautaires	Etudiants extracommunautaires	
		Taux principal / Taux réduit*	Taux principal / Taux réduit*	
Cycle préparatoire	La Prépa des INP Polytech Grenoble - INP, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA	Tarifs fixés par arrêté ministériel annuel, en attente de publication		Frais de reprographie facultatifs, d'un montant de 60 €
Cycle Licence	Grenoble IAE - INP, UGA			
Cycle Ingenieur	Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA Polytech Grenoble - INP, UGA			
Cycle Master	Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble IAE - INP, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA			
Bachelor international Nuclear Engineering	Grenoble INP - Phelma, UGA	10 000 €	10 000 €	Délibération du CA du 05/03/2025
Mastères internationaux à frais spécifiques				
* Master Hydraulics, Civil and Environmental Engineering (HCEE) * Master Mobile, Autonomous and Robotic Systems (MARS) * Master Electrical Engineering for Smart Grids and Buildings (SGB)	Grenoble INP - Ense3, UGA	x xxx € = droits d'inscription = xxx* € + frais spécifiques = 1 230 €	x xxx € = droits d'inscription = x xxx* € + frais spécifiques = 1 230 €	Décision financière de l'administrateur général n° 2022-03 en date du 13/06/2022
International Master in Embedded Systems Security - IMESS (formerly MISTRE Valence)	Grenoble INP - Esisar, UGA	x xxx € = droits d'inscription = xxx* € + frais spécifiques = 1 230 €	x xxx € = droits d'inscription = x xxx* € + frais spécifiques = 1 230 €	Pour les frais spécifiques, délibération du CA du 15/06/2023
Master en Génie industriel : Sustainable Industrial Engineering program (SIE)	Grenoble INP - Génie industriel, UGA	x xxx € = droits d'inscription = xxx* € + frais spécifiques = 1 230 €	x xxx € = droits d'inscription = x xxx* € + frais spécifiques = 1 230 €	Décision financière de l'administrateur général n° 2022-03 en date du 13/06/2022
Master en Science et Génie des Matériaux : Parcours Engineering of Functional Materials (EFM) et Materials science for Nuclear Energy (MaNuEn)	Grenoble INP - Phelma, UGA	x xxx € = droits d'inscription = xxx* € + frais spécifiques = 1 230 €	x xxx € = droits d'inscription = x xxx* € + frais spécifiques = 1 230 €	Décision financière de l'administrateur général n° 2022-03 en date du 13/06/2022
Diplômes d'établissement				
Diplôme universitaire PEIP D (parcours des élèves ingénieurs Polytech D (année 1 à 3))	Polytech Grenoble - INP, UGA	60 €	60 €	Délibération du CA du 10/07/2025
Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)	Formation initiale	765 € / 500 €	765 € / 500 €	Possibilité d'inscription au semestre au tarif de 382 € (250 € en tarif réduit)
Diplôme des Hautes Etudes Technologiques (DHET)	Formation initiale	628 €	3 941 €	Application du tarif relevant du cycle Ingénieur
Diplôme préparatoire aux études en management - Parcours Convention Internationale SISU	Grenoble IAE - INP, UGA	Diplôme seul : 3 000 € Diplôme + Master : 8 000 €	Diplôme seul : 3 000 € Diplôme + Master : 8 000 €	Délibération du CA du 11/12/2025
Semestres internationaux	Grenoble INP - Pagora, UGA	1 043 €	4 570 €	Décision financière de l'administrateur général n° 2022-03 en date du 13/06/2022
Certificats de compétences internationaux		3 000 €	3 000 €	Décision financière de l'administrateur général n° 2022-03 en date du 13/06/2022
Mastères Spécialisés				
Big Data : analyse, management et valorisation responsable	Grenoble INP - Ensimag, UGA en collaboration avec Grenoble Ecole de Management (GEM)	16 900 €		Délibération du CA du 11 juin 2026
Management et Marketing de l'Énergie et de la Transition Énergétique (MME)	Grenoble INP - Ense3, UGA en collaboration avec Grenoble Ecole de Management (GEM)	17 900 €		Délibération du CA du 11 juin 2026
Transitions Énergétique et Environnementale des Territoires (TEET)	Grenoble INP - Ense3, UGA	5 000 €		Décision financière de l'administrateur général n° 2022-03 en date du 13/06/2022
SUMMER SCHOOLS				
Ginsen Summer School	Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA	3 500 €		Délibération du CA du 13/12/2024

* en attente de l'arrêté ministériel annuel fixant les montants des droits d'inscription

FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

FORMATION (libellé)	COMPOSANTE	Nombre d'heures de formation	Année de formation	RNCP * Numéros susceptibles d'évoluer selon accréditation CTI 2026 - 2031	NIVEAU	Contrat d'apprentissage			Contrat de professionnalisation	Modulation des tarifs des contrats d'apprentissage et de professionnalisation
						Secteur Privé : Reste à charge selon niveau de prise en charge de l'OPCO et taille de l'entreprise. Secteur Public : - Fonction Public territoriale : Financés par le CNFPT. Pas de financement pour les niveaux 6 et 7 (décision du CA du CNFPT du 2 avril 2025) - FPE et Hospitalière : Financés par les Ets Publics. Se reporter à la grille DGFAP de référence des coûts de formation pour l'apprentissage dans la fonction publique d'état (FPE) du ministère de la fonction publique et transformation. Application du montant de la grille DGFAP de référence du Ministère (code RNCP « coût de formation annuels de référence »). Si absence de la formation dans la grille DGFAP, application de la grille forfaitaire par niveaux du ministère, « fourchette basse ».				
						Secteur privé	Secteur Public FPT* Coût CNFPT	FPE et FPH Coûts de formation annuels de référence		
TARIF 2026 - 2027										
Ingenieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, spécialité énergie électrique et énergétique	Grenoble INP - Ense3, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP) en partenariat avec ITII Dauphiné Vivarais		Cycle ING Tarifs maximum annuels	41029*	7	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : 10 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Ingenieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de l'informatique et de mathématiques appliquées en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais	Grenoble INP - Ensimag, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP) en partenariat avec ITII Dauphiné Vivarais		Cycle ING Tarifs maximum annuels	40117*	7	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : 10 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Master Réseaux, Systèmes, Cybersécurité (RSC)	Grenoble INP - Ensimag, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP) en partenariat avec Formasup IDA		M1-M2 Tarifs maximum annuels	39278	6-7	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	Tarif pour les PME : 10 500 € Tarif pour les TPE : 9 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Diplôme d'ingénieur de spécialisation Acteur d'une économie régénérative - 1 an	Grenoble INP - Ensimag, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP) en partenariat avec Formasup IDA		BAC+6 Tarifs maximum annuels	40533	7	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	Tarif pour les PME : 9 000 € Tarif pour les TPE : 8 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Ingenieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais	Grenoble INP - Esisar, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP) en partenariat avec ITII Dauphiné Vivarais		Cycle ING Tarifs maximum annuels	39148*	7	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	Tarif pour les PME : 10 000 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Ingenieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de génie industriel en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais	Grenoble INP - Génie Industriel, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP) en partenariat avec ITII Dauphiné Vivarais		Cycle ING Tarifs maximum annuels	40016*	7	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : 10 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Assurance, Banque, Finance		532		40193	6	9 500 €	6 700 €	5 600 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.
Commerce et distribution		532	LP	40306		9 000 €	6 700 €	5 600 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration		532		40112		9 500 €	6 500 €	5 600 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
Finance		427		35913		9 500 €	6 700 €	5 600 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
Gestion des ressources humaines		441	M1	35912		9 000 €	7 600 €	5 600 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
Marketing, vente		427		35907		8 500 €	7 600 €	6 200 €	8 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 000 € pour les autres.
Contrôle de gestion et audit organisationnel		434		35918		8 500 €	6 700 €	6 200 €	8 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.
Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Business Développement et accompagnement		434		35922	9 000 €	6 700 €	6 200 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.	
Finance - Parcours Banque et finance	Grenoble IAE - INP, UGA en partenariat avec Formasup IDA	427		35913	9 500 €	6 700 €	6 200 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.	
Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management de la chaîne logistique		434		35921	9 500 €	6 700 €	6 200 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.	
Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management stratégique des achats - DESMA		410		35921	9 500 €	6 700 €	6 200 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.	
Gestion des ressources humaines - Parcours Management stratégique des RH		427	M2	35912	9 000 €	7 600 €	6 200 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.	
Management de l'innovation - Parcours Innovation pour les transitions		434		35910	9 000 €	6 700 €	6 200 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.	

Management des systèmes d'information - Parcours Conseil et management des SI		434		35908			9 000 €	6 700 €	6 200 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
Marketing, vente - Parcours Communication marketing et digitale		427		35907			8 500 €	7 600 €	6 200 €	8 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 000 € pour les autres.
Marketing, vente - Parcours Marketing digital et consommateur connecté		427		35907			8 500 €	7 600 €	6 200 €	8 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 000 € pour les autres.
Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux	Grenoble INP - Pagora, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP) en partenariat avec AGEFPI			40127*	7		23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	
Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de physique, électronique, matériaux				38959*	7		13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : 10 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de physique, électronique, matériaux - Spécialité « Micro et nanotechnologies pour les systèmes intégrés » en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais	Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP) en partenariat avec ITII Dauphiné Vivarais			40772*			13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : 10 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de physique, électronique et matériaux, - Spécialité Microélectronique et Télécommunications en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais				40771*			13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : 10 500 € Réduction de 500€ sur le tarif de la formation pour toutes les entreprises partenaires. Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Ingénieur diplômé l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Informatique				41528*			11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Ingénieur diplômé l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Informatique et Electronique				40962*			11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Géotechnique et Génie Civil				40960*			11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Gestion des risques	Polytech Grenoble - INP, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP) en partenariat avec Formasup IDA			40015*	7		11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Matériaux				40961*			11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Technologies de l'information pour la santé				37880*			11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	Tarif pour les PME : 11 500 € Tarif pour les TPE : tarif NPEC (pas de reste à charge pour les TPE). Si NPEC de la branche > au tarif de la formation, reste à charge nul pour l'entreprise. Reste à charge limité à 50% du tarif de la formation pour les organismes du secteur public (FPE/FPT/FPH)

TARIFS DES FORMATIONS DE GRENOBLE INP - UGA

FORMATION PROFESSIONNELLE							
COMPOSANTE	FORMATION (libellé)	Nombre d'heures de formation	Année de formation	NIVEAU	TARIF 2026-2027	OBSERVATIONS	
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Frais de dossiers pour toute formation				160 €		
	Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)				765 €		
	Certificats de compétences : - CLIF - ECO-conception - Gestion de l'énergie - ICE 7 200 - SEOC - Améliorer sa robustesse par une conception innovante au service de la soutenabilité (20 jours)	150				7 600 €	
	Certificat de compétences IA et application	175				9 500 €	
	Certificat de compétences ROSO	87				5 200 €	
	Parcours dirigeant.e en transformation numérique					8 500 €	
	Formations courtes du catalogue inter-entreprise (tarif par jour en moyenne)					700 €	Pour les personnels de Grenoble INP - UGA, de l'UGA ou des réseaux IAE, INP et Polytech et s'ajoutant à une formation ouverte à d'autres publics, les frais de formation continue sont réduits de 50 %.
	FAMES school 2027					1 400 €	Pour les partenaires du projet FAMES, les frais de formation continue peuvent être réduits jusqu'à 50 % à partir du moment où la formation est rentabilisée
	Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Tarif applicable en cas de réinscription - par année universitaire - en aménagement de scolarité et au-delà de la durée du cursus				1 600 €	
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur Programme IMT "Ingénieur en Management Technologique" (spécialité Génie énergétique et industriel) - 3 ans			ING	29 400 €		
	Ingénieur Programme IMT "Ingénieur en Management Technologique" (spécialité Génie énergétique et industriel) - 3 ans-contrat cadre				26 200 €		
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Admis sur titre en 2A cycle ingénieur (coût par année de formation)			7	10 500 €		
	Contrat de professionnalisation - 3A cycle ingénieur				9 000 €		
	Masters (coût par année de formation)		M1 M2		10 000 €		
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Diplôme des Hautes Etudes Technologiques (DHET) - 1 an				12 100 €		
	Diplôme des Hautes Etudes Technologiques (DHET) - 2 ans				13 700 €		
	Diplôme des Hautes Etudes Technologiques (DHET) - 1 an-contrat cadre				11 100 €		
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA Polytech Grenoble - INP, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Reprise d'études non financées (DHET, - Coût par année de formation)				2 500 €		
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Reprise d'études non financées (Master, etc. - Coût par année de formation)		M1 M2	7	2 500 €		

Grenoble INP - Ensimag, UGA	Diplôme d'ingénieur de spécialisation Acteur d'une économie régénérative - 1 an		BAC+6	7	10 000 €	Formation ouverte en FC par alternance et en FC en contrat de professionnalisation
Toutes les composantes de Grenoble INP - UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	VAE Loi 2002 Accompagnement				2 500 €	
	VAE Loi 2002 Licence				1 800 €	
	VAE Loi 2002 Diplôme d'ingénieur et Master				1 950 €	
	VAE Loi 2002 Validation partielle				900 €	
	VES Validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger				1 800 €	
	VAP Loi 1995 Validation des acquis professionnels				700 €	Gratuité si le candidat s'inscrit à l'un des diplômes de Grenoble INP - UGA grâce à la VAP
Grenoble IAE - INP, UGA	Matière d'un programme en FC ou FI (volume horaire selon règlement des études)				600 €	
	Unité d'enseignement en FC ou FI (volume horaire selon règlement des études)				1 200 €	
	Economie - Gestion - Parcours Management		L3	6	2 500 €	Sont concernés par les frais de gestion les publics de formation continue inscrits en formation initiale lorsque la formation donne lieu - à un suivi de l'assiduité, - à la production d'un bilan de formation (par exemple pour les demandeurs d'emploi) - ou à un accompagnement et des conseils spécifiques.
	Economie - Gestion - Parcours CCA				2 500 €	
	Première année de master (hors alternance et FC)		M1		2 500 €	
	Deuxième année de master (hors alternance et FC)		M2	7	2 500 €	
	DE Management des activités libérales de santé	91			3 000 €	
	CE Certificat d'aptitude au management (CAM)	168			4 000 €	
	CE Elaborer des modèles économiques robustes et soutenables (10 jours)	70h			3 000€	
	• Concevoir une stratégie de robustesses : 3 jours	3 jours			1 250€	
	• Explorer les modèles économiques à visée régénérative	3 jours			1 250€	
	• Déployer l'économie circulaire à travers l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération	3 jours			1 205€	
	Management et Administration des Entreprises - FC	504			12 000 €	
	Contrôle de gestion et audit organisationnel - FC - 12 mois	350			8 000 €	
	Contrôle de gestion et audit organisationnel - FC - 18 mois	518			12 000 €	
	Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Entrepreneur - FC - 12 mois	434			9 000 €	
Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Entrepreneur - FC - 18 mois	602			13 000 €		
Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Business Développement et Accompagnement - FC - 18 mois	602			13 000 €		
Finance - Parcours Banque et Finance - FC - 18 mois	595			13 500 €		
Gestion des ressources humaines - Parcours Management stratégique des RH - FC - 12 mois	278			8 000 €		
Gestion des ressources humaines - Parcours Management stratégique des RH - FC - 18 mois	446			12 000 €		

	Gestion des ressources humaines - Parcours GRH et santé - FC	327			3 000 €	Programmes aménagés de formation continue - Pour les personnels relevant de Grenoble INP, de l'UGA ou du CHU de Grenoble Alpes, les frais de formation continue sont réduits de 50 %. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.
	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management de la chaîne logistique - FC - 18 mois	602	M2	7	13 500 €	
	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management stratégique des achats - FC - 12 mois	396			9 500 €	
	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management stratégique des achats - FC - 18 mois	564			13 500 €	
	Management de l'innovation - Parcours Innovation pour les transitions - FC - 18 mois	602			13 000 €	
	Management des systèmes d'information - Parcours Conseil et management des SI - FC - 12 mois	266			7 000 €	
	Management des systèmes d'information - Parcours Conseil et management des SI - FC - 18 mois	434			11 000 €	
	Marketing, vente - Parcours Communication marketing et digitale - FC - 18 mois	595			12 500 €	
	Marketing, vente - Parcours Marketing digitale et consommateur connecté - FC - 18 mois	595			12 500 €	
Polytech Grenoble - INP, UGA	Frais de reprise d'études non financées				500 € / Tarif horaire	
	Ingénieur en 3A hors alternance				15 € / Tarif horaire	
	Ingénieur en 4A hors alternance				17 € / Tarif horaire	
	Ingénieur en 5A hors alternance				18 € / Tarif horaire	
	Ingénieur Electronique et Informatique Industrielle - 3A - 4A - 5A - FC		ING	7	19 € / Tarif horaire	
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Géotechnique et Génie Civil - 5A en Alternance				8 400 €	Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Gestion des risques - 5A en Alternance				8 400 €	Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Matériaux - 5A en Alternance				8 400 €	Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Technologies de l'information pour la santé - 5A en Alternance				9 350 €	Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.